



## Risques lié au vol et stupéfiants.

Par **mikael42**, le **07/01/2011** à **14:16**

Bonjour,

J'ai 18 ans, il y a quelque jours j'ai été arrêté et placé en garde a vue pour plusieurs affaires, mon casier est vierge ( je n'ai eu que des rappels a la lois étant mineur et aucun délits "grave" )

Voici mes affaires pour les quels j'ai été arrêté :

\_J'ai voler un scooter il y a de cela quelques mois, maquiller le scooter, et revendue, le vol c'est passé sans aucune violence ( scooter garé ).

Lors de la perquisitions la police a trouver chez moi 15 pieds de cannabis que je faisais pousser avec le matériels, le tout a aussitôt été embarquer bien entendue.

Pendant mes auditions j'ai avouer avoir vendue du cannabis, environ 2500gr sur une période de environ 1 ans et m'être associer a d'autre personnes pour la vente/acquisitions.

Pendant la garde a vue j'ai craquer et insulter un policier, donc outrage a agent.

Je sais, le vol les stups et tout le reste c'est "pas bien" mais trop tard, evitez s'il vous plait la morale, je suis tout a fait conscient des faits.

J'aimerais savoir qu'es ce que je risque ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Domil**, le **07/01/2011** à **14:39**

Prenez un avocat de toute urgence

- Production de stupéfiants : **un crime passible de [fluo]20 ans de prison[/fluo]** (jugement en cours d'assises)
- vente de stupéfiants : délit passible de 10 ans de prison
- vol : délit passible de 3 ans de prison

Franchement, l'outrage à agents devrait être le moindre de vos soucis.

[citation]mon casier est vierge ( je n'ai eu que des rappels a la lois étant mineur et aucun délits "grave" ) [/citation]

donc votre casier n'est pas vierge, vous étiez déjà un mineur délinquant qui s'est transformé en majeur criminel.

Par **mikael42**, le **07/01/2011** à **15:39**

Ok, merci de la réponse.

En pratique vue mon age avez vous un ordre d'idée de la peine ?

Et pour l'avocat, je n'ai aucun revenue, combien cela peut me couter ?

Par **Domil**, le **07/01/2011** à **16:29**

Demandez d'urgence l'aide juridictionnelle.

Vous semblez trouver que ce que vous avez fait n'est pas grave, tout comme vos précédents délits. Vous avez compris que vous risquez un jugement en cours d'assise pour un CRIME passible de 20 ans de prison ? Vous avez compris que vous pouvez être arrêté à tout moment et mis en détention provisoire jusqu'au jugement ?

Par **mikael42**, le **07/01/2011** à **19:14**

Je crois que j'aurais vraiment conscience de la gravité de la situation que lorsque la juge prononcera la peine, je n'ai rien d'un gros trafiquant, les pieds de weed étaient pour ma conso et les collègues.

Et je me permet de rajouter que je trouve ca complètement absurde, ainsi par rapport a la lois il es préférable d'engraisser les gros trafiquant, ce tuer la santé encore plus en fumant du shit de rue plein de produit de coupe que de produire pour sois même sans faire "chier" personnes...

Pour l'aide juridictionnel, ou doit je me rendre pour la demander ?

Pour l'instant je n'ai que la convocation pour le tribunal par rapport au vol et l'outrage remise au poste a la fin de la g.a.v, celle pour les stups je n'ai aucune nouvelle.

Ils m'ont pris mon portable et je vais bientôt déménagé, je recevrais la convocation par la poste ?

Par **Domil**, le **07/01/2011** à **20:08**

Renseignez auprès du bureau d'aide juridictionnelle (regardez dans le bottin)

[citation]Et je me permet de rajouter que je trouve ca complètement absurde, ainsi par rapport a la lois il es préférable d'engraisser les gros trafiquant[/citation]

Dans l'histoire le trafiquant engraisé, c'est vous. Si vous étiez le gentil que vous dites, vous n'auriez jamais vendu à vos collègues, soit vous l'auriez donné, soit vous l'auriez gardé pour vous. Le fait d'en faire un usage commercial fait de vous désormais le trafiquant que vous

vomissez.

Par **mikael42**, le **07/01/2011 à 20:47**

J'ai vendu car tout simplement je ne suis pas le père Noël, la facture d'edf n'est pas gratuite pour les lampes qui servent à faire pousser (4\*600watts, tournant 18h/jours durant plusieurs mois) sans compter tout le reste, surtout quand on a pas de revenu.

Je veux bien être considéré comme un méchant trafiquant si le fait de vendre un produit, bien qu'illicite, évite à mes collègues d'acheter dans la rue du shit coupé au pneu ou de l'herbe coupé au verre à un prix fou, à des gens ce fichant éperdument des autres, qui eux ce gagnent vraiment des sous...

Enfin bon je ne suis pas un ange mais j'ai ma morale malgré toutes les bêtises que j'ai faites. Je vous remercie de m'avoir consacré un peu de votre temps.

Par **Domil**, le **07/01/2011 à 21:29**

[citation]'ai vendu car tout simplement je ne suis pas le père Noël, la facture d'edf n'est pas gratuite pour les lampes qui servent à faire pousser (4\*600watts, tournant 18h/jours durant plusieurs mois)[/citation]

On n'est plus dans l'artisanat de quelques pots sur le balcon, mais bien dans l'entreprise criminelle.